

RAPPORT
N° 2013/O2/159

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2013

REUNION DU 6 SEPTEMBRE

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

OBJET :

**PROJET DE CONSTRUCTION DE LA HALTE FERROVIAIRE DE
TRAGONE, COMMUNE DE BIGUGLIA**

COMMISSIONS COMPETENTES :

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES, DE LA PLANIFICATION, DES
AFFAIRES EUROPEENNES ET DE LA COOPERATION

<p style="text-align: center;">RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE</p>

RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE**Construction de la halte ferroviaire de Tragone****Commune de Biguglia**

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif à la construction de la halte ferroviaire périurbaine de Tragone commune de Biguglia.

I - Présentation de l'opération

La Collectivité Territoriale de Corse, propriétaire du réseau ferré, a engagé un important programme de modernisation de ce système de transport dans toutes ses composantes (infrastructure, matériels roulants, équipements, bâtiments).

De manière à développer l'utilisation du train en alternative aux trajets domicile/travail en véhicules particuliers, la Collectivité Territoriale de Corse met en place une desserte ferroviaire périurbaine entre Bastia et Casamozza.

Afin de doter ce nouveau service de conditions d'exploitations performantes et attractives, il est nécessaire d'engager une opération d'aménagement des haltes de ce réseau périurbain, avec pour contraintes particulières la mise en conformité « accessibilité PMR / handicapés » et l'intégration aux différents sites.

L'objectif de cette opération est de rendre accessible chaque halte de ce programme, à tous les usagers utilisateurs du train, y compris par les personnes handicapées, en toute sécurité, comme nous l'impose la loi sur le Handicap du 11 février 2005.

Pour ce faire, les aménagements seront réalisés en tenant compte des prescriptions du schéma directeur d'accessibilité (SDA) approuvé par délibération n° 09/264 AC de l'Assemblée de Corse en date du 14 décembre 2009.

Les travaux de construction de cette halte ferroviaire de Tragone s'inscrivent dans cette démarche générale de modernisation du réseau ferré corse.

II - Plan de situation



II - Descriptif d'aménagement de la halte

Etat existant

Lors des travaux de réalisation du carrefour giratoire et la création du passage supérieur de la voie ferrée, un arrêt provisoire en planche avait été aménagé à proximité immédiate du pont.

Cet arrêt ne disposant pas des règles de sécurité, vis-à-vis de la visibilité (situé en courbe et derrière un pont) et d'accessibilité (absence de quai, de cheminement, d'éclairage), le rendait très dangereux et l'exploitant par mesure de sécurité le supprima.

Travaux projetés

La construction de cette halte répond à un besoin exprimé par l'exploitant, la commune de Biguglia, et par les usagers privés d'arrêt ferroviaire à un carrefour stratégique du bassin de vie.

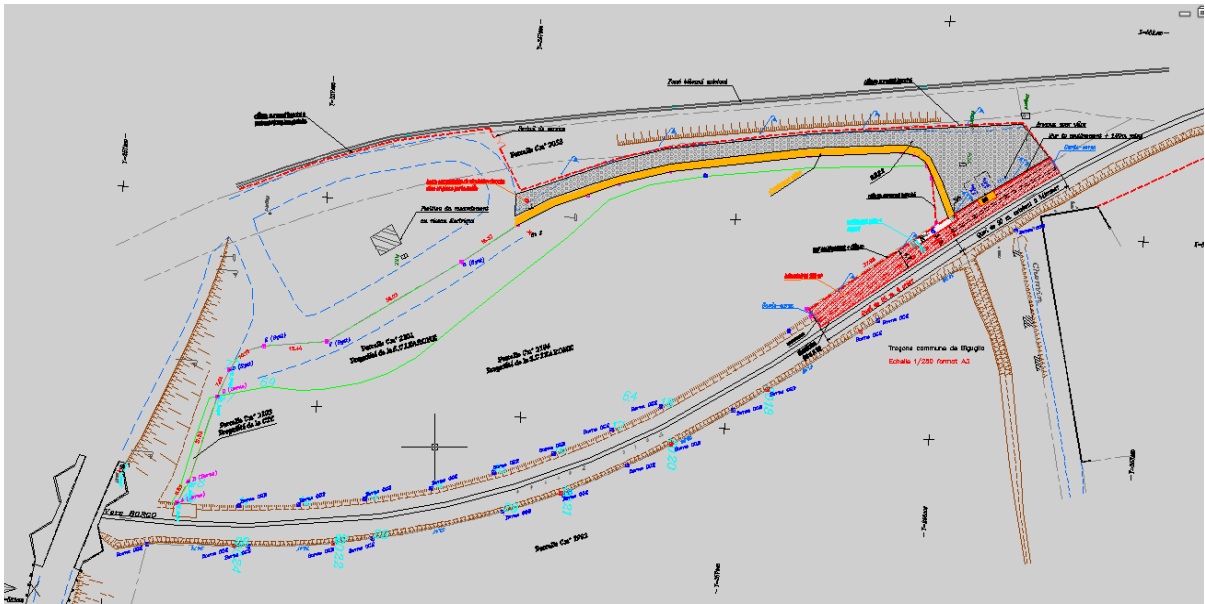
Elle s'inscrit dans un programme d'aménagement d'ensemble partant du nouveau carrefour giratoire, jusqu'à la halte projetée au nord-est, comprenant un parking et la construction de la halte ferroviaire.

Le délaissé routier situé entre le carrefour giratoire et la halte ferroviaire sera transformé en parking aménagé par la mairie de Biguglia après transfert de propriété, permettant aux utilisateurs des Chemins de Fer, un stationnement aisé de leur véhicule.

Depuis ce parking, une voie d'accès de 3,50 mètres de large, exclusivement réservées aux navettes, aux véhicules des personnes handicapées ainsi qu'un cheminement piéton de 1,40 mètre seront créées, pour permettre d'accéder à la halte en toute sécurité.

Le quai d'une longueur de 65 mètres pour une largeur moyenne de 4,50 mètres, comprendra un abri pour voyageurs, du mobilier urbain, des candélabres ainsi que des balises sonores. Une rampe d'accessibilité PMR, des garde-corps et une clôture de protection compléteront cet aménagement.

La voie d'accès et la halte seront réalisées par la Collectivité Territoriale de Corse.



L'estimation du coût des travaux HT est de 200 000 euros.

III - Enveloppe budgétaire de l'opération

L'estimation des études et travaux de l'opération s'établit comme suit :

	Estimation HT	TVA	Estimation TTC
Montant travaux	200 000 €	16 000 €	216 000,00 €
Coordination SPS	1 000 €	196 €	1 196,00 €
Publicité	3 000 €	588 €	3 588,00 €
Imprévus provisions révisions de prix	10 000 €	800 €	10 800,00 €
Totaux	214 000 €	17 584 €	231 584,00 €

L'enveloppe budgétaire de l'opération (EBO) peut être fixée à **240 000 € TTC**.

IV - Organisation et avancement de l'opération

La maîtrise d'œuvre et la conduite d'opération sont assurées par le Service des Transports Ferroviaires de la Collectivité Territoriale de Corse.

Un coordonnateur SPS a été désigné et le marché travaux est en cours d'attribution.

V - Financement de l'opération

Ces travaux devraient être financés dans le cadre du PO FEDER période 2007/2013, selon la répartition suivante :

	Estimation HT	Part CTC HT (53 %)	Part Europe HT (47 %)
Total	214 000 €	113 420 €	100 580 €

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

VI - Inscription budgétaire

Cette opération est inscrite sur l'autorisation de programme n° 141190036 « mise à niveau péri urbain de Bastia », votée au budget 2009.

VII - Synthèse

Je propose donc à l'Assemblée de Corse :

- 1) d'approuver le principe et les caractéristiques principales de la construction de la halte ferroviaire de Tragone, tel que décrit dans le présent rapport,
- 2) de m'autoriser à solliciter les demandes de subvention,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 13/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LE PROJET DE CONSTRUCTION DE LA HALTE FERROVIAIRE
DE TRAGONE COMMUNE DE BIGUGLIA

SEANCE DU

L'An deux mille treize, et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet de construction de la halte ferroviaire de Tragone commune de Biguglia, pour un montant total HT de 214 000 euros.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

- Europe	47 %	100 580 €
- Collectivité Territoriale de Corse	53 %	113 420 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI